

# REUNION PLENIERE DE CONSULTATION DES 4 CDQ SUR LA FUSION DES ARRONDISSEMENTS

**Lundi 19 mars 2018 à 18h30**

Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement - salle des Mariages - 4, place du Louvre - 75001 Paris

---

## Elus Présents

- Jean-François LEGARET, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, Conseiller de Paris, Conseiller régional d'Île-de-France
- Catherine MATHON, Adjoint au Maire chargé des Conseils de quartier, de la Vie associative et des Animations
- Emmanuel CALDAGUÈS, Adjoint au Maire chargé des Affaires scolaires, des Affaires sociales, de la Santé, de la Solidarité, du Logement et de la Lutte contre l'Exclusion
- Michèle HAEGY, Conseiller délégué pour la Voirie et les Espaces verts
- Catherine TRONCA, Conseiller d'arrondissement
- Françoise FILOCHE, Conseiller d'arrondissement

Président de séance : Jean-François LEGARET, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement

Invité : M. François GUICHARD, Directeur de la démocratie, des citoyens et des territoires (DDTC)

## Ordre du jour

Fusion des arrondissements 1-2-3-4

- Les modalités de mise en œuvre de la fusion
- L'organisation des services administratifs regroupés
- La mise en commun des moyens financiers et des équipements transférés par le futur secteur
- La question des locaux des équipements (MDA, gymnases, centres d'animation, conservatoire...)
- La question de la future mairie de secteur
- L'avenir des CDQ du futur secteur

La séance est ouverte à 18h35.

## INTRODUCTION

### Propos de Jean-François LEGARET, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement

Jean-François LEGARET, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement rend un vibrant hommage aux conseillers de quartier pour leur implication et l'ensemble de leurs activités. Il annonce que la loi du 28 février 2017 sur le statut de Paris, notamment l'article 23 définissant la fusion des 4 arrondissements 1-2-3-4 et ses modalités d'application est votée. La mise en œuvre est en cours de préparation et sera effective après les prochaines élections municipales de 2020.

Malgré l'unique voix discordante qu'il incarne, il s'engage à œuvrer pour la continuité d'un service public de qualité et à entretenir une relation de proximité entre élus et administrés, tant au regard de la distance géographique que de la disponibilité personnelle. Il informe que seront conservés intacts la numérotation des arrondissements ainsi que le code postal et suggère de baptiser la future Mairie de secteur « Cœur de Paris ».

Enfin, il invite à formuler des questions et des propositions que suscite la réforme et remercie M. François GUICHARD pour sa précieuse contribution aux réponses, les élus et Henri ADDA pour leurs engagements respectifs.

### Introduction de M. François GUICHARD

M. GUICHARD est chargé du travail administratif effectué dans les 20 mairies d'arrondissement, de la Participation citoyenne et du conseil de Paris. Il salue l'action et l'engagement des bénévoles que sont les conseillers de quartier et assure du maintien de la qualité du service public ainsi que du lien de proximité avec les habitants, gage d'amélioration du fonctionnement de la démocratie représentative et participative dans le futur secteur.

Il indique que l'administration devra être prête, afin de se mettre à la disposition des futurs élus du secteur et annonce que le choix de la future Mairie de secteur se fera au terme d'un processus de concertations et de consultations (conseil d'arrondissement, CDQ, citoyens et agents associés) avant la fin de l'année entre le

3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> arrondissement. Il nourrit l'ambition de faire de cette future Mairie, une référence en termes de modernité et de satisfaction pour les parisiens.

S'agissant du devenir des 3 autres mairies, il se déclare ouvert aux propositions et annonce que sous la houlette de Bruno JULLIARD (Premier Adjoint à la Maire de Paris) et de Pauline VERON (Adjointe en charge de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative, de la jeunesse et de l'emploi), les délibérations sur des orientations concrètes seront présentées au conseil de Paris au début de l'année à venir.

## I. QUESTIONS ET PROPOSITIONS

### Les questions

Elles s'articulent autour des mécontentements et inquiétudes suivantes :

- Un déni de démocratie commis dans la démarche (les habitants n'ont pas été initialement consultés)
- Une proximité remise en question (proximité entre les lieux de décisions et les lieux d'actions, proximité entre les habitants et les élus)
- Ce qui resterait de la Mairie du 1<sup>er</sup> (actes d'état civil, naissances, mariages, associations d'anciens combattants, associations caritatives, sort du personnel)
- Intérêt de la réforme (vie de nos quartiers, liens de solidarité)
- Justification du maintien de la Mairie du 1<sup>er</sup>
- La réforme et les morts de la rue
- Modalités de rédaction du rapport des propositions et contributions à remettre au 31 décembre
- Configuration politique future.

### Les propositions

Celles-ci portent sur :

- Un usage futur des locaux délaissés
  - ✓ un centre d'information touristique
  - ✓ une sortie pour l'école de l'Arbre Sec
  - ✓ un lieu d'organisation de manifestations culturelles et de célébration des mariages
  - ✓ un espace approprié pour accueillir la MDA, une antenne de solidarité numérique, le comité d'animation culturelle autonome, une relocalisation des services publics et des toilettes publiques
  - ✓ Le site ne doit ni être vendu, ni transformé en hôtel
- Nécessité d'une période transitoire de 2 voire 3 ans pour passer de la Mairie du 1<sup>er</sup> à la Mairie de secteur, localisée dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement
- Création d'un futur grand quartier des Halles assis sur le principe de la mitoyenneté de 4 CDQ, respectivement localisés sur le territoire des 4 arrondissements. Il inclurait l'actuel quartier des Halles, Montorgueil et Saint-Avoye
- Sur la méthodologie, il convient de prévoir la constitution de 3 groupes de travail fondés sur le périmètre, l'identité et de la charte
- A titre expérimental, la consultation des habitants concernés par le projet pourra être envisagée sous la forme d'un questionnaire réalisé par une société de communication.

## II. EN REPONSE

### Intervention du Maire

Aucun argument ne plaide en faveur de la fusion et ce malgré l'évocation initiale d'économies potentielles assises sur une étude d'impact désuète.

#### *Sur le déni de démocratie*

La mise en œuvre d'un référendum local pour la 1<sup>ère</sup> fois à Paris exigerait la participation de tous les habitants et cette contrainte compromet la réussite d'une telle démarche. Il en est de même de la votation citoyenne qui souffrirait d'une absence de rigueur démocratique.

#### *S'agissant des personnes sans-abris décédés dans la rue*

Jean-François LEGARET, Maire du 1<sup>er</sup> a depuis de nombreuses années constamment marqué par sa présence aux émouvantes cérémonies annuelles, organisées en leur mémoire son indignation. Il a régulièrement procédé à la lecture du nom des disparus. Par ailleurs, la forte présence dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de nombreuses associations caritatives, l'accueil dans les locaux de la Mairie du 1<sup>er</sup> de SDF durant l'hiver pour une distribution de repas et de gîte pour la nuit sont une contribution modeste à taille humaine. Il n'est pas certain que cette démarche recouvre le même sens au sein du futur secteur.

#### *Concernant la méthodologie*

Il est souhaitable d'émettre au sein des ateliers, des propositions prenant en compte les préoccupations communes aux habitants du futur secteur. Pour les propositions en rapport avec l'usage des futurs locaux délaissés, elles devront être soumises à une étude de faisabilité technique. La synthèse de l'ensemble des propositions pourra être portée à un cahier de doléances et versée aux prochains débats.

S'il est possible de s'enrichir de la différence, la fidélité à nos spécificités est nécessaire, eu égard à la notoriété acquise par la Mairie du 1<sup>er</sup>, initiatrice des 1<sup>ers</sup> conseils consultatifs de quartier à Paris en 2001.

#### *A propos de la future configuration politique*

A l'issue des prochaines élections municipales, seront établis : 1 municipalité de secteur, 1 Maire pour les 4 arrondissements et des Adjoints. Au conseil de Paris, siègeront des élus qui représenteront une diversité, un pluralisme et leur nombre dépendra du nombre d'habitants du nouveau secteur. Les dotations des CDQ s'ajouteront et il en sera de même de leurs problématiques.

#### Intervention de M. GUICHARD

La loi du 28 février 2017 dont le dispositif d'application a été aménagé permet aux CDQ d'y être associés en amont. L'attribution des places en crèche et la carte scolaire seront dorénavant rattachées au futur secteur.

#### *Le calendrier*

- La prochaine conférence des arrondissements se tiendra le mercredi 23 mai dans le 2<sup>ème</sup>
- Des ateliers de travail en vue d'échanges inter-arrondissements seront proposés courant mai-juin
- Le résultat de ces travaux sera présenté puis intégré à celui des groupes de travail des élus inter-arrondissements, lors de la conférence des arrondissements plénière du mois d'octobre 2018.

#### *Le personnel des mairies*

Il effectue un travail de qualité et son attachement au service public compte davantage que son sort. La difficulté reste d'éviter que d'éventuelles mutations ne nuisent au maintien de cette qualité. L'autre ambition est de sécuriser et de professionnaliser les équipes en place, du fait de l'évolution du droit de la famille et du risque terroriste.

#### *Sur la géographie et le fonctionnement des CDQ*

Aucune modification de la géographie des CDQ n'interviendra avant 2020. La délimitation des CDQ relève du conseil de Paris. Le fonctionnement du CDQ relève de l'appréciation et de la liberté des Maires d'arrondissement. Néanmoins, l'exécutif parisien a émis un vœu préconisant un fonctionnement de référence et l'Adjoint à la Maire de Paris en charge de la démocratie participative fera prochainement des propositions.

Après avoir renouvelé l'hommage au travail réalisé par les CDQ, Jean-François LEGARET, Maire du 1<sup>er</sup> remercie M. François GUICHARD ET les élus. La séance est levée à 20h.